

Pourquoi l'éolien ?

La situation énergétique mondiale

Le constat des scientifiques est unanime : l'atmosphère de notre planète se réchauffe à cause des émissions de gaz à effet de serre produites par l'activité humaine. La COP 21, qui s'est tenue du 30 novembre au 12 décembre 2015 à Paris, avait pour but d'apporter une réponse à ce phénomène qui met en péril l'avenir de la présence humaine dans certains endroits de la planète.

Cet accord marque un tournant vers un nouveau monde. Il confirme l'objectif de maintenir le seuil d'augmentation de la température au-dessous de 2°C. Pour cela, la voie retenue est celle des contributions volontaires, différenciées, de chaque état. La France y contribue via son engagement européen.

A Kyoto, l'Europe s'était engagée à réduire de 20 % ses émissions par rapport au niveau de 1990, et est en passe de tenir globalement cet objectif. Pour la COP 21, cet objectif a été porté à 40 % d'ici 2030.

L'énergie éolienne : dans l'intérêt de l'Homme et de la nature

L'énergie éolienne est l'une des énergies renouvelables les plus matures. Une éolienne de 2 MW peut produire en moyenne 4 millions de kWh/an. Cela permet de couvrir les besoins en électricité de 2 000 personnes (chauffage compris) et d'éviter l'émission de 1 300 tonnes de CO2 par an. La France possède le deuxième gisement éolien d'Europe, après la Grande-Bretagne (Ministère de l'écologie, 2012).

Qui est ABO Wind ?



Avec quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Wind développe des projets éoliens sur tout le territoire français depuis 2002. Soutenue par un groupe solide et indépendant, la société ABO Wind a développé et mis en service 22 parcs éoliens en France soit 278 MW d'électricité propre. La production issue de ces éoliennes représente l'équivalent de la consommation annuelle de la ville de Bordeaux.

Le métier d'ABO Wind est la réalisation de parcs éoliens «clés en main», c'est-à-dire la conception, la construction et l'exploitation, allant jusqu'au démantèlement en fin de vie du parc éolien.

Parce que l'éolien est une énergie de territoire, ABO Wind développe main dans la main ses projets éoliens avec les acteurs locaux. Cela se traduit par une communication et une concertation étroites tout au long du développement de ses projets. De la même façon, ABO Wind met tout en œuvre pour qu'une fois en fonctionnement les retombées économiques des parcs éoliens restent au niveau local.

www.abo-wind.fr

Pour plus d'informations sur l'éolien :



www.cler.org
www.amorce.asso.fr
www.fee.asso.fr



Responsable du projet :
Baptiste Hillairet
Tél. : +33 (0)4 81 09 18 35
hillairet@abo-wind.fr

Responsable de la communication :
Cristina Robin
Tél. : +33 (0)5 34 31 13 43
robin@abo-wind.fr

ABO
WIND

Projet éolien de Saint-Germain-Près-Herment, Verneugheol et de Lastic

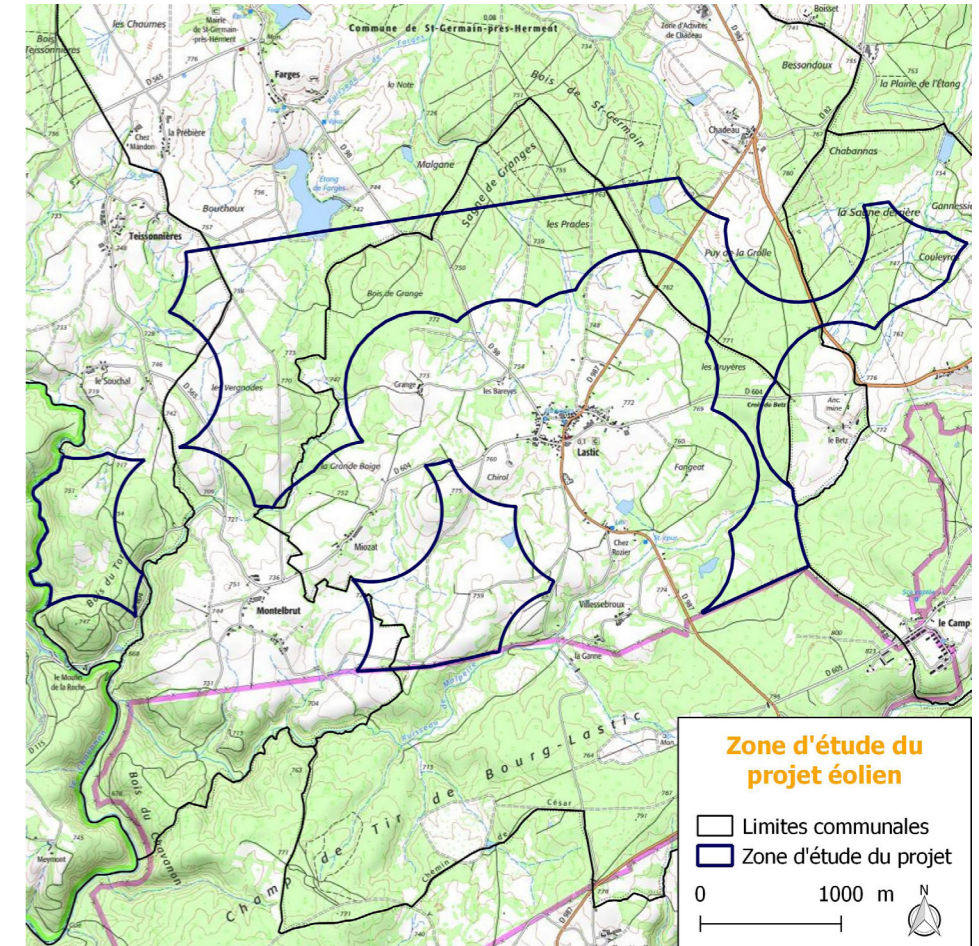
Zone d'étude de la commune de Barville-en-Gâtinais

Bulletin d'information - Novembre 2017

Historique du projet éolien

Au printemps 2016, suite aux études de pré-faisabilité réalisées à l'échelle départementale, ABO Wind a engagé des échanges avec la mairie de Lastic concernant les possibilités de développement éolien sur son territoire. **Le conseil municipal a délibéré en faveur de l'étude du projet éolien** sur son territoire par la société ABO Wind.

Comme l'illustre la carte ci-dessous, **la zone d'étude s'étend au-delà des limites communales de Lastic**. C'est pourquoi ABO Wind discute actuellement de la possibilité d'intégrer les secteurs limitrophes de la zone d'étude avec les mairies de Saint-Germain-Près-Herment et de Verneugheol. A ce jour, les discussions se poursuivent.



Étapes du développement du projet

Fin 2016	Début 2017	Automne 2017	Automne 2018	Fin 2018	2019	2020
Accords de la mairie et des propriétaires fonciers	Démarrage des études environnementales	Installation du mât de mesure	Résultat des études et choix de l'implantation	Dépôt de l'autorisation environnementale (AE)	Enquête publique Arrêté AE	Construction

Études de vent

Le mesure du gisement éolien est une étape indispensable pour tout projet de parc éolien. Elle se déroule généralement sur une période d'une à deux années avec l'utilisation d'un mât de mesure de vent.

Les anémomètres et les girouettes disposés sur le mât à différentes hauteurs permettront d'établir un profil des vitesses et des directions de vents.

En corrélant les données recueillies avec celles mesurées par les stations Météo France depuis plus de dix ans, il devient possible de caractériser le vent sur le long terme et sur plusieurs kilomètres à la ronde.

La connaissance des caractéristiques du vent sur le site étudié permettra de définir le ou les types d'éoliennes les plus adaptées au site, d'évaluer la distance à prévoir entre les éoliennes et enfin d'estimer précisément la production électrique du futur parc éolien.

Initialement prévue au mois de mars 2017, l'installation du mât a été retardée pour diverses raisons techniques. Il a finalement pu être installé dans le courant du mois septembre dernier dans le Bois de Grange.

Afin de garantir une mesure optimale, la mesure assurée par le mât est complétée par l'installation d'un LiDAR. Il s'agit d'un instrument de mesure embarqué sur une remorque et installé à un point fixe durant quelques mois. Cette technologie permet de mesurer la vitesse du vent par l'envoi d'un faisceau lumineux et l'analyse des caractéristiques du faisceau réfléchi par les particules aérosols en suspension dans l'air.

Il faut maintenant attendre les trois premiers mois de mesures pour obtenir un premier rapport de mesure et avoir une idée des caractéristiques locales du gisement (orientation, fréquences, vitesses, ...).



Mât de mesure sur zone d'étude

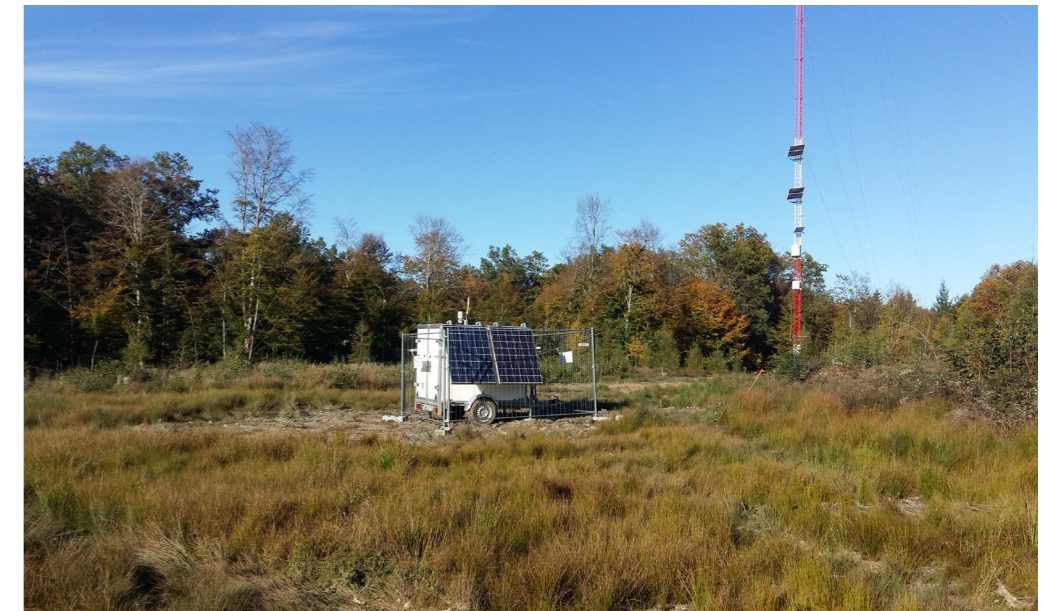
Caractéristiques du Lidar

Poids : 1 300 kg

Dimensions :

L 2 m / l 1,5 m / h 1,6 m

Alimentation : 2 panneaux solaires (2 orientations possibles) et Piles à combustible (cartouche de méthanol)



Lidar sur zone d'étude

Études naturalistes

Les études sur le milieu naturel et la biodiversité (flore, oiseaux, chauves-souris, faune terrestre) ont démarré en début d'année 2016 et vont durer un an (un cycle complet).

Ces études consistent à :

- Recenser et localiser précisément les zones naturelles sensibles ;
- Réaliser un inventaire de terrain des espèces animales et végétales que ces zones abritent à des périodes propices à leur observation ;
- Analyser les fonctionnalités écologiques du secteur ;
- Préciser les espaces vitaux nécessaires au maintien des espèces rares et/ou protégées au plan local, national, ou international, ainsi que le fonctionnement écologique des écosystèmes associés.

Les observations de terrain réalisées par le bureaux d'étude Cera Environnement sont menées essentiellement à l'intérieur de la zone d'étude du projet éolien et sur ses abords élargis. Les prospections de terrain visent à explorer le maximum de superficie, en multipliant les techniques d'observation : poste fixe, parcours d'écoutes et d'observation...

En complément des prospections de terrain, Cera Environnement se base également sur les éléments bibliographiques existants (naturalistes locaux, atlas départementaux ou régionaux...).

Ces études permettront de choisir la solution qui concilie au mieux le projet éolien et le milieu naturel.

Études acoustique et paysagère

Dans la continuité des études de faisabilité nécessaires à la réalisation d'un projet éolien, deux nouvelles études débuteront au printemps 2018 :

Une étude acoustique :

Cette étude a pour objectif de réaliser un état initial du bruit ambiant (sans les éoliennes) sur la zone d'étude du projet. Des sonomètres (appareils mesurant l'intensité du bruit) seront installés dans les hameaux riverains de la zone d'étude durant une période de 15 jours.

Ces mesures préalables seront ensuite analysées permettront de faire des simulations acoustiques en vue d'une implantation qui respecte la réglementation acoustique. Ce sont également ces mesures qui feront foi lors des contrôles par l'inspecteur ICPE.

Une étude paysagère :

L'étude d'un projet éolien aborde systématiquement la problématique paysagère au travers du volet « étude du patrimoine et paysage ». Les objectifs sont de faire un état des lieux des qualités et sensibilités paysagère et patrimoniale du territoire, de mesurer les effets visuels produits et ainsi d'orienter la composition du projet.

Cette étude est réalisée par des professionnels indépendants qui, sur la base de simulations visuelles (photomontages), vont définir les emplacements engendrant le moins d'impacts et garantir la meilleure insertion paysagère du projet.

Caractéristiques du mât

Type de mât	Treillis
Système d'ancrage	Haubans avec ancrages plaques
Hauteur	82 mètres (incluant le paratonnerre)
Instruments	5 anémomètres 3 girouettes 1 logger (enregistreur des données) 1 baromètre 1 sonde de température 1 balise moyenne intensité au sommet 1 balise basse intensité à mi-hauteur
Alimentation	3 panneaux photovoltaïques
Période de mesure	2 ans
Terrain d'implantation	Parcelle boisée
Haubenage	3 directions depuis le mât
Ancrages	20 et 40 mètres à l'axe du mât
Maintenance préventive	Annuelle